

Heure du dépôt et visa (A remplir par la présidence)
Zeitpunkt der Hinterlegung und Visum (Vom Präsidium auszufüllen)

Remettre l'original signé au 2^{ème} vice-président du Grand-Conseil et
 envoyer le texte par messagerie électronique à : parlement@admin.vs.ch
 Bitte unterzeichnetes Original dem 2. Vizepräsident abgeben und den Text
 zusätzlich via Email weiterleiten an: parlement@admin.vs.ch

Type d'intervention Typ des Vorstosses

Postulat

Urgent_Dringend

Département Departement

4. DEET_DVER

Critères d'urgence Dringlichkeitskriterien <input checked="" type="checkbox"/> Actualité de l'événement_Aktualität des Ereignisses <input checked="" type="checkbox"/> Imprévisibilité_Unvorhersehbarkeit <input checked="" type="checkbox"/> Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate Notwendigkeit einer umgehenden Reaktion oder Massnahme

Jour du dépôt Tag der Hinterlegung

13 novembre 2009

Auteur Autor

Crettenand Narcisse, PLR

Si dépôt au nom d'un groupe_Im Falle der Hinterlegung namens einer Fraktion

PLR_Vernay André (président)

Si dépôt au nom d'une commission_Im Falle der Hinterlegung namens einer Kommission

ausw ählen...

Titre Titel

Une fiscalité pour encourager l'assainissement énergétique des bâtiments

Texte de l'intervention Text des Vorstosses

À l'heure actuelle, les bâtiments consomment près de la moitié de l'énergie primaire en Suisse, à raison de 30% pour le chauffage, la climatisation et l'eau chaude sanitaire, 14% pour l'électricité, et environ 6% pour la construction et l'entretien (source OFEN).

Afin de promouvoir les mesures en vue de réduire la consommation d'énergie, la Confédération avec l'aide des cantons a lancé un programme de certification énergétique cantonal des bâtiments. Le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) témoigne de la qualité énergétique d'une maison. Les bâtiments ainsi certifiés reçoivent une étiquette énergétique qui évalue en termes de classes d'efficacité énergétique notée de A à G, comme cela se fait pour les appareils électroménagers, les ampoules électriques ou les véhicules automobiles.

Depuis le 3 août 2009, les propriétaires peuvent en faire établir un pour leur bâtiment, dans le cadre d'une action de promotion de la Confédération. Les 15 000 premiers certificats enrichis d'un rapport complémentaire d'expert étaient établis pour 200 au lieu de 1 200 francs. Cette action a connu un énorme succès et les 15 000 certificats ont été écoulés en seulement trois semaines. Mais comme dans toutes ces promotions avec un budget limité, comme c'est aussi le cas par exemple pour la RPC, les

premiers où les mieux informés sont servis et les autres peuvent attendre et sûrement ne plus bénéficier d'aide.

Afin d'encouragement à la réalisation de bilan énergétique dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments pour finalement réduire la consommation d'énergie, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de moduler la valeur locative du bâtiment en fonction de la classe énergétique de celui-ci.

Par exemple, le bâtiment noté G serait pleinement imposé sur sa valeur locative et le bâtiment noté A serait imposé sur le 20% de sa valeur locative.

Signature_ Unterschrift _____

